



N/REF : SM/408 /CRPOS/2019

Casablanca, le 24 Octobre 2019

LETTRÉ CIRCULAIRE ADRESSEE AUX PHARMACIENS
D'OFFICINE INSCRITS AU TABLEAU DU CRPOS

Objet : Organisation des élections du Conseil Régional des Pharmaciens d'Officine du Sud.

Chère Consœur, Cher Confrère,

Conformément aux dispositions du dahir portant loi n°1-75-453 du 25 Hija 1396 (17 décembre 1976) instituant l' Ordre des Pharmaciens , Vu le décret n° 2-75-863 du 01 février 1977 pris pour application de la loi n° 1-75-453, Vu le dahir portant loi n° 1-14-99 du 11chaabane 1435 (09 juin 2014) Promulguant la loi 115- 13, Vu le décret n°2-15-108 du 24 juin 2015 modifiant et complétant le décret n°2-75-863 du 1^{er} février 1977 pris pour application du dahir de 1976 susmentionné.

Nous avons l'honneur de vous informer que suite à la session du 03 Octobre 2019 du CRPOS au siège de ce dernier, il a été décidé d'organiser les élections du CRPOS pour le renouvellement de la totalité de ses membres **le Samedi 14 Décembre 2019.**

Les conditions générales de préparation, d'organisation et de déroulement des opérations électorales sont décrites par le GUIDE des élections du Conseil Régional des Pharmaciens d'Officine du Sud à travers l'interface électronique :

<http://elections.crpos.ma/>

Veillez agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos salutations confraternelles.

Mme Saadia MOTAOUAKKIL

LA PRESIDENTE

CRPOS

